

PLU de Pechbonnieu : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 7 septembre 2017

Le document d'urbanisme en vigueur à Pechbonnieu (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 19 février 2016. Il délimite 60 zones, dont 27 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 7 septembre 2017.

- Le PLU de Pechbonnieu s'applique dans sa version du 19 février 2016.
- Il délimite 60 zones : 27 urbaines (U), 12 à urbaniser (AU), 6 agricoles (A) et 15 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Pechbonnieu occupe le rang 100 par le nombre de zones délimitées : 20 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 351 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Pechbonnieu depuis 2013, pour 590 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	60 zones
Zones urbaines (U)	27 zones
Zones à urbaniser (AU)	12 zones
Zones agricoles (A)	6 zones
Zones naturelles (N)	15 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	PECHBONNIEU
Version du	19 février 2016
Partition GPU	DU_31410
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_31410/360ca1fa2b1c004f7d6767ca92527eb9/31410_reglement_20160219.pdf

Les risques naturels et technologiques à Pechbonnieu

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORETEXT1000054100685
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/LOI/TEXT1000054100685
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	ROME2022057C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale
Dernier événement reconnu, commencé le	1er octobre 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLOI, PSM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/pechbonnieu-31410>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Pechbonnieu : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Mouvement de terrain

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAa, UB, UBa, UBb, UBc, UC, UCa, UE, UEa, UEb

1AU, 1AUa, 1AUb, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

31410

31140

CC des Coteaux Bellevue

Haute-Garonne

Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

60 zones

60 zones

60 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Loup-Cammas (2,4 km)

Montberon (2,9 km)

Labastide-Saint-Sernin (3,0 km)

Saint-Geniès-Bellevue (3,9 km)

Castelmaurou (6,5 km)

Rouffiac-Tolosan (7,7 km)

Lapeyrouse-Fossat (4,4 km)

Cépet (4,5 km)

Villariès (5,2 km)

Bazus (6,0 km)

Saint-Sauveur (6,5 km)

Garidech (7,5 km)

Villeneuve-lès-Bouloc (8,0 km)

Vacquières (9,0 km)

Montjoire (9,5 km)

Paulhac (9,7 km)

Bouloc (9,9 km)

Gratentour (2,1 km)

36 zones

67 zones

20 zones

42 zones

106 zones

45 zones

66 zones

59 zones

54 zones

24 zones

68 zones

57 zones

21 zones

113 zones

72 zones

40 zones

99 zones

40 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/pechbonnieu-31410>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fixe les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.